FOCUS
GROUPE & CO

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHÔNE
165, Rue Garibaldi
69401 LYON CEDEX 03

PRÉFÈTE DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Réaménagement et sécurisation du CEPC de Saint Priest

" Centre Examen Permis de Conduire "

29 Chem. de la Pierre Blanche,
69800 Saint-Priest



Cahier des Clauses Techniques Particulières

C.C.T.P. - LOT N°03
PLATRERIE / PEINTURE / CARRELAGE / FAIENCE / SOLS SOUPLES

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ECONOMISTE
FOCUS GROUPE
Romain PENET
Tel : 06 13 69 50 01
Email : romain.penet@focus-groupe.fr

ARCHITECTE
DE+BELLE
Victoria SIDE
Tel : 09 83 44 20 24
Email : v.side@deplusbelle.fr

BET FLUIDES
BETEG
Basile THOUVENIN
Tel : 06 66 87 49 43
Email : b.thouvenin@beteg-sarl.fr

BET ACOUSTIQUE
EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE
Philippe DA COSTA
Tel : 04 72 89 71 10
Email : tech@eai-acoustique.fr

ENTREPRISE

.....

.....

.....

.....

.....

Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4

1.1 NOTA IMPORTANT 4

2 TRAVAUX PREPARATOIRES 4

2.1 Base vie et installation de chantier 4
2.2 Constat d'huissier "avant et après travaux" 5
2.3 Panneau de chantier 5
2.4 Coffret électrique de chantier 5
2.5 Sous compteur d'eau de chantier 6

3 CLOISON / DOUBLAGE 6

3.1 Cloison de doublage d'épaisseur 140+13 mm (plaque de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre) 6
3.2 Cloison de distribution d'épaisseur 98 mm (type 98/48 avec plaques de plâtre acoustique sur ossature métallique avec laine de verre) 7
3.3 Cloison de distribution d'épaisseur 98 mm (type 98/62 avec plaques de plâtre haute dureté sur ossature métallique avec laine de verre acoustique) 8
3.4 Cloison de séparation d'épaisseur 200 mm (type SAD 200 avec plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre) 9
3.5 Reprise de doublage au droit d'une ouverture sur chevêtre de bardage 9

4 FAUX-PLAFOND / SOFFITE 10

4.1 Faux-plafond posé horizontalement avec isolation de 50 mm (plaques de plâtre avec laine de verre) .. 10
4.2 Faux-plafond acoustique démontable posé horizontalement avec isolation 80 mm - En pièce sèche - (plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de roche) 10
4.3 Faux-plafond acoustique démontable posé horizontalement avec isolation 80 mm - En pièce humide - (plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de roche) 11
4.4 Joue de faux-plafonds double peaux avec isolation - Hauteur 50 cm 12
4.5 Joue de faux-plafonds double peaux avec isolation - Hauteur 80 cm 13
4.6 Adaptation des faux-plafonds existants au droit des nouvelles cloisons crées 13
4.7 Reprise des faux-plafonds existants au droit des démolitions de cloisons adjacentes 14

5 PEINTURE SOLS ET PLAFONDS 15

5.1 Préparation des supports verticaux existants 15
5.2 Peinture acrylique en deux couches sur parois verticales - finition mate 15
5.3 Peinture acrylique en deux couches sur parois verticales - finition satinée 15
5.4 Peinture acrylique en deux couches sur parois horizontales - finition mate 16
5.5 Mise en peinture D2 des parois extérieures après maçonneries et démolitions 16
5.6 Peinture acrylique pour menuiseries bois neuves et existantes - Finition B 17

6 CARRELAGE 17

6.1 Ragréage fibré à l'enduit de lissage y compris travaux préparatoires 17
6.2 Carrelage grès cérame antidérapant de 30 x 30 cm (pose collée) - R11 18
6.3 Plinthes droites rectifiées grès cérame de 30 x 7,2 cm ht 18
6.4 Natte d'étanchéité sous carrelage et faïence 19
6.5 Siphon de sol inox avec natte d'étanchéité de dimension 15 x 15 cm 19

7 FAIENCE 20

7.1 Traitement étanche de type SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage) des parois recevant une faïence 20
7.2 Faïence couleur de dimensions 30 x 60 cm 20

8 SOLS SOUPLES EN RECOUVREMENT 21

8.1 Ragréage fibré à l'enduit de lissage y compris travaux préparatoires 21
8.2 Revêtement de sol PVC acoustique en lès - Pose collée 21
8.3 Revêtement de sol moquette en dalles - Pose collée 22

9 TRAVAUX DIVERS 23

9.1 Signalétique du bâtiment extérieure et intérieure 23
9.2 Peinture murale au pochoir 24
9.3 Lettrage mural au pochoir 24
9.4 Fléchage mural au pochoir 24
9.5 Seuil aluminium pour changement de sol 25
9.6 Seuil aluminium façon pente PMR pour ressaut 25
9.7 Pose des huisseries cloison 98 mm 25
9.8 Descente et passage de fils dans cloisons et doublages 25

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 NOTA IMPORTANT

- **Les entreprises doivent impérativement se référer au lot n°00 Clauses Communes à tous les lots.**
- **Les entreprises devront mettre en œuvre l'ensemble des moyens à leur disposition afin d'assurer le maintien en activité du site, notamment les examens. Une attention particulière sera à apporter au nuisances, au zonage des interventions et à l'identification des intervenants sur le chantier**

2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 Base vie et installation de chantier

BASE VIE

Aménagement d'une zone base de vie commune pour la totalité du chantier.

Cette base de vie, calculée suivant les indications du PGC, comprendra :
- Des vestiaires.
- Des réfectoires.
- Des sanitaires.
- Un local salle de réunion équipé de tables et de chaises dimensionnée pour les besoins du chantier,

La salle de réunion existante fera office de salle de réfectoire l'entreprise devra néanmoins prévoir l'équipement tel que chauffe-plats, frigo, évier

L'installation de chantier comprendra également :
- Raccordement téléphone et internet
- Armoires de rangements et local de stockage pour conserver les échantillons retenus
- Un nettoyage hebdomadaire des locaux par une société de nettoyage externe,
- Des containers pour le rangement des outils et le stockage des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.
- La création des voies d'accès
- La création des plates-formes pour mise en place du matériel nécessaire et pour le stockage

Leurs caractéristiques devront permettre de satisfaire aux prescriptions du Code du Travail.

Cette base de vie sera maintenue en place pendant toute la durée des travaux et sera déposée en fin de chantier.

SIGNALISATION

La signalisation réglementaire comprendra notamment :
- Panneaux d'interdiction d'entrer dans l'enceinte du chantier.
- Panneaux de chantier réglementaire avec approbation du Maître d'Ouvrage avant pose
- Panneaux « Port du casque obligatoire » et « Accès interdit au public »

OUVRAGES DIVERS

L'entreprise titulaire du présent lot devra :
- La réalisation d'un plan de chantier (PIC) qui respecte notamment les contraintes liées au site, l'accès au chantier, les branchements, l'emprise sur la voie publique, etc. Ce plan devra être soumis à qui de droit pour approbation avant mise en place de l'installation de chantier
- La protection de l'ensemble des ouvrages attenant au chantier (poteaux électriques, borne incendie, armoire TELECOM, clôtures, portails, boites aux lettres etc ...)

- La protection des arbres à conserver par cerclage de fourreaux TPC
- **Fourniture, pose, maintenance, déplacement et dépose de cloisons provisoires en panneaux OSB sur ossature, assurant la séparation entre les zones de travaux et les espaces accueillant du public.**
- **Création d'affichages et de signalétique provisoire permettant le guidage des tiers, suivant indications du MOE et du MOA**
- La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre, l'installation et le repli de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution
- Les installations de sécurité collective
- Equipements des pièces via clims permettant de pallier aux éventuels périodes de canicule et de forte chaleur dans les locaux
- Respects des consignes du CSPS le cas échéant
- L'ensemble des installations devra également être conforme aux indications fournies dans le PGC, CCAP, CISSCT, PC, etc...
- L'ensemble des prestations sont données à titre indicatif et cette liste est non exhaustive

Localisation :

- Pour les besoins des travaux des entreprises

2.2 Constat d'huissier "avant et après travaux"

La prestation comprend :

- Constat avant et après travaux, établi par un huissier de justice rémunéré par la présente entreprise, de l'état du bâtiment dans la totalité des étages du présent projet, l'état des bâtiments mitoyens et ceux avoisinants qui peuvent éventuellement être impactés par les travaux (vibrations, etc ...). Un reportage photographique sera réalisé et un rapport sera rédigé. Un exemplaire sera transmis au Maitre d'ouvrage, au maitre d'œuvre, au bureau de contrôle et à l'entreprise

Unité de métré :

- Au forfait - Ft pour l'opération

Localisation :

- Au droit des interventions de l'entreprise

2.3 Panneau de chantier

Fourniture et pose d'un panneau de chantier avant démarrage de tous travaux et avec inscriptions de l'ensemble des informations nécessaires à la conformité de ce panneau. Ce dernier devra être validé par le maitre d'œuvre et le maitre d'ouvrage avant mise en fabrication Y compris ensemble des accessoires de pose et retrait en fin de chantier.

Unité de métré :

- Au Forfait – Ft pour l'opération

Localisation :

- Panneau de chantier suivant modèle du Maitre d'Ouvrage et validé par le Maitre d'Oeuvre

2.4 Coffret électrique de chantier

L'entreprise devra la mise en œuvre de coffret électrique de chantier pour les travaux de l'ensemble des corps d'état. Ces coffrets seront répartis judicieusement suivant les besoins des travaux.
L'ensemble des prestations nécessaires au branchement seront comprises et à l'amener des réseaux d'alimentations en fonction des besoins des entreprises seront comprises

La consommation électrique du chantier sera refacturée à l'entreprise puis répartie au compte prorata

Unité de métré :

- Au forfait - Ft pour l'opération

Localisation :

- Pour les besoins des travaux des entreprises

2.5 Sous compteur d'eau de chantier

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un sous-compteur d'eau pour le chantier et les travaux de l'ensemble des corps d'état. Ces compteurs seront répartis judicieusement suivant les besoins des travaux.
L'ensemble des prestations nécessaires au branchement seront comprises et à l'amener des réseaux d'alimentations en fonction des besoins des entreprises seront comprises

La consommation d'eau du chantier sera refacturée à l'entreprise puis répartie au compte prorata

Unité de métré :

- Au forfait - Ft pour l'opération

Localisation :

- Pour les besoins des travaux des entreprises

3 CLOISON / DOUBLAGE

3.1 Cloison de doublage d'épaisseur 140+13 mm (plaque de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre)

Cloison de doublage en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé comprenant :

- La mise en place de l'ossature métallique constituée de rails, appuis intermédiaires et montants clipsés sur rosaces elles-mêmes chevillées et vissées sur les parois supports par l'intermédiaire de tiges filetées
- L'incorporation d'un matelas de laine de verre
- L'incorporation et le repérage de tasseaux pour la fixation des plinthes
- L'incorporation de traverses pour la fixation des équipements lourds tels que lavabos, convecteurs, cumulus, télévisions, (150 kg/m2) etc. suivant les directives du Maître d'Ouvrage
- L'incorporation de montants complémentaires pour la pose des huisseries ainsi que leur doublement dans le cas de grande hauteur
- L'emploi de plaques hydrofugées avec film polyéthylène avec relevé et joint souple étanche sous semelles pour les doublages des pièces humides
- Les descentes de fils nécessaires à l'installation électrique et la pose des huisseries
- Pattes de pied d'huisserie ainsi que des étriers pour les huisseries métalliques. Lorsque ces dernières seront contre un mur, un rail bois vertical de la hauteur du cadre sera chevillé et vissé contre le mur
- L'exécution des joints verticaux et horizontaux par bandes collées et armées pour la protection des angles saillants avec enduit de finition
- Les joints et calfeutrements au pourtour des menuiseries
- Les découpes pour les autres corps d'état et les raccords divers après passage de ces derniers
- Étanchéité à l'air entre sol et ossature assurée par ruban mousse à cellules fermées et cordon de mastic acrylique
- Y compris sujétions éventuelles d'encastrement des canalisations EF, ECS et EU des vasques et lavabo
- L'habillage des chants et des tableaux, les plus-values de toutes sortes liées au chantier (échafaudages, hauteur, pertes et déchets d'emploi, etc), le respect des prescriptions du Fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :

- PLACOSTIL de PLACO ou équivalent

Espace entre montants :

- 40 ou 60 cm selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de doublage

Type de montants :

- Simples ou Doubles selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de doublage

Plaques :

- Plaque de plâtre type BA 13 de chez PLACO ou équivalent

Isolant :

- Laine de verre d'épaisseur 140 mm avec pare-vapeur (GR32 REVETU KRAFT de chez ISOVER)
- R ≥ 4,35 m².K/W

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Dans la nouvelles zone sanitaire créée, sur les murs extérieurs
- Au droit de l'ensemble des ouvertures en sous-œuvre ainsi que des comblement de parois maçonnées

3.2 Cloison de distribution d'épaisseur 98 mm (type 98/48 avec plaques de plâtre acoustique sur ossature métallique avec laine de verre)

Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation comprenant :

- Ossature constituée de rails et montants en acier galvanisé eux-mêmes pistoscellés dans la dalle et les murs
- Pose des plaques vissées sur l'ossature métallique avec incorporation éventuelle d'un matelas de laine de verre égale au vide entre plaques
- Incorporation et le repérage de tasseaux pour la fixation des plinthes
- Descentes de fils nécessaires à l'installation électrique y compris percements des plaques suivant plans fournis par l'électricien
- Fourniture et pose de traverses de longueurs variables pour la fixation des équipements lourds tels que lavabos, meubles suspendus, lave-mains, évier, convecteurs, cumulus, chaudières (150kg/m²) le cas échéant, télévisions, barre de préemption PMR, siège de douche PMR etc... désolidarisés avec la structure par avec interposition d'une couche de désolidarisation, en mousse polyéthylène, suivant les instructions du Maître d'œuvre sur directives du Maître d'Ouvrage
- Incorporation de montants complémentaires pour la pose des huisseries, ainsi que leur doublement dans le cas de grande hauteur
- Pose des huisseries métalliques avec des pattes de pied d'huisserie, étriers et rail bois vertical de la hauteur du cadre lorsque ces dernières seront contre un mur
- Emploi de plaques hydrofugées et film polyéthylène avec relevé et joint souple étanche sous semelles pour les cloisons des pièces humides
- Exécution des joints verticaux et horizontaux par bandes collées avec enduit de finition et enduit de finition hydrofuge dans les pièces humides
- Calfeutrements et joints acrylique au pourtour des menuiseries, cadres et huisseries
- Bandes armées pour la protection des angles saillants, découpes pour les autres corps d'état et raccords divers après passage de ces derniers.
- Renforts, raidisseurs, habillage des chants et divers suivant les directives du Fabricant
- Plus-values de toutes sortes liées au chantier (cloisons cintrées, échafaudages, hauteur, pertes et déchets d'emploi, etc)
- Etanchéité à l'air entre sol et ossature assurée par ruban mousse à cellules fermées et cordon de mastic acrylique.

Référence :

- PLACOSTIL 98/48 de chez PLACO ou techniquement équivalent

Espace entre montants :

- 40 ou 60 cm selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de cloison

Type de montants :
- Simples ou Doubles selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de cloison

Plaques par parement :
- 1 PREGYTWIN STD BA 25S de chez SINIAT ou équivalent

Isolant :
- Laine minérale de 45 mm ép.

Unité de métré :
- Au mètre carré - m²

NOTA

- L'entreprise devra prévoir de faire buter les têtes de cloisons contre les poutres métalliques de la des verrières. Il est prévu au présent article l'adaptation des lames de store existant pour faciliter la pose de ces éléments, tout en conservant le parfait fonctionnement des partie encore visibles

Localisation :

- Ensemble des cloisons de réaménagement du projet, sauf celles donnant sur la passerelle CTA, prévues ci-après

3.3 Cloison de distribution d'épaisseur 98 mm (type 98/62 avec plaques de plâtre haute dureté sur ossature métallique avec laine de verre acoustique)

Prestation semblable à l'article précédent mais avec isolant et ossature différents

Référence :
- PLACOSTIL 98/62 de chez PLACO ou techniquement équivalent

Espace entre montants :
- 40 ou 60 cm selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de cloison

Type de montants :
- Simples ou Doubles selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de cloison

Plaques par parement :
- 1 BA 18S de chez PLACO ou équivalent

Isolant :
- Laine minérale de 60 mm ép de type PAR PHONC TEC de chez ISOVER ou équivalent

Coupe-feu :
- EI 60 (coupe feu 1 heure)

Affaiblissement acoustique :
- Rw+C = 46 dB

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des cloisons de réaménagement donnant sur la passerelle CTA

3.4 **Cloison de séparation d'épaisseur 200 mm (type SAD 200 avec plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre)**

Prestation semblable à l'article de base.

Référence :
- PLACOSTIL SAD 200 de PLACO ou équivalent.

Montants :
- Doubles

Espace entre montants :
- 40 ou 60 cm selon préconisation du Fabricant
- Suivant hauteur de doublage

Plaques :
- 2 BA 13 sur une face et 3 BA 13 sur l'autre

Isolant :
- 2 matelas de laine de verre de 45 mm ép.

Coupe-feu :
- 1 heure

Affaiblissement acoustique :
- Rw+C = 67 dB mini

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Cloison de séparation entre salle d'examen et les vestiaires
- Cloison de séparation entre salle d'examen et l'espace de travail

3.5 **Reprise de doublage au droit d'une ouverture sur chevêtre de bardage**

La prestation comprend :

- Le repérage et le raccordement au doublage existant après création de l'ouverture en façade.
- La fourniture et la mise en œuvre d'une ossature métallique en acier galvanisé adaptée à la géométrie de l'ouverture, fixée sur le chevêtre et les ouvrages supports.
- La mise en place des rails, montants, renforts, traverses et pièces d'ossature complémentaires nécessaires au traitement des tableaux, linteaux et appuis.
- L'incorporation d'un isolant en laine de verre de même nature, épaisseur et performance thermique que le doublage courant afin d'assurer la continuité de l'isolation.
- La pose de plaques de plâtre BA13 identiques à l'existant, y compris toutes découpes, ajustements et raccords.
- La reprise de l'étanchéité à l'air et du pare-vapeur au droit des raccordements avec le doublage conservé.
- L'exécution des joints, bandes, enduits et finitions permettant d'obtenir une surface parfaitement plane, prête à recevoir les travaux de peinture.
- Les joints souples et calfeutrements périphériques au droit de la menuiserie et des ouvrages conservés.
- Les découpes, réservations, raccords avec les autres corps d'état ainsi que toutes adaptations rendues nécessaires par la configuration de l'ouverture.
- Les échafaudages, protections, pertes, déchets, nettoyage et toutes sujétions d'exécution.

Référence :
- PLACOSTIL de PLACO ou techniquement équivalent.

Plaques :
- Plaque de plâtre BA13 identique au doublage existant.

Isolant :

- Laine de verre de même nature et épaisseur que le doublage courant.
- Résistance thermique minimale : R > 4,35 m².K/W

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Dans le bureau délégué 2, non concerné par le reste des travaux

4 FAUX-PLAFOND / SOFFITE

4.1 Faux-plafond posé horizontalement avec isolation de 50 mm (plaques de plâtre avec laine de verre)

Faux-plafond en plaques de plâtre cartonnées comprenant :

- Les suspentes métalliques, l'ossature métallique et les renforts nécessaires pour fixation des plaques
- La fixation des plaques à l'aide de vis autoperceuse
- L'isolation par 1 ou 2 couches croisées de laine de verre, dont une avec pare-vapeur, déroulée sur le faux-plafond
- La fermeture du plénum sur toutes faces vues par des plaques de même nature que le faux-plafond (compris au droit des cloisons)
- L'exécution des joints avec enduit de finition et les bandes armées pour la protection des angles saillants
- Les découpes pour les autres corps d'état et les raccords divers après passage de ces derniers
- Le respect du DTU 25.41 et des prescriptions du Fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :

- PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent

Plaque :

- 2 PLACOPLATRE BA 13

Pare-vapeur :

- Oui

Isolation :

- Laine minérale d'épaisseur 50 mm (IBR REVETU KRAFT de chez ISOVER ou équivalent)

Unité de métré :

- Au mètre carré - m²

Localisation :

- Faux-plafond surplombant la zone sanitaire existante à rénover
- Faux-plafond en lieu et place de l'ancien lambris métallique dans la salle d'examen

4.2 Faux-plafond acoustique démontable posé horizontalement avec isolation 80 mm - En pièce sèche - (plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de roche)

Faux-plafonds en fibres minérales posés dans une grille formée par des profils T apparents en acier galvanisé laqué avec suspentes fixées à la structure, ossature primaire (si nécessaire), renforts nécessaires permettant une accessibilité totale au plénum. Panneaux avec décor suivant référence ci-dessous, couleur au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du Fabricant.

Ensemble fourni et posé y compris coupes, découpes dans les plafonds et faux plafonds pour la mise en place des bouches, des diffuseurs de ventilation et panneaux rayonnants de chauffage. Pertes et déchets d'emploi, réservations pour luminaires et équipements techniques divers encastrés, clips anti-soulèvement, couvre-joints de rives, barrière coupe-feu, façon de caissons, habillages complémentaires divers, pose systématique de suspentes à 10 cm maximum des parois verticales, plan de calepinage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :
- EKLA+ de chez ROCKFON ou équivalent.
- Face visible : voile peint extra blanc (finition lisse et mate)
- Face arrière : contre voile

Bords:
- Type « A »

Ossature :
- E 24 de couleur blanche
- Ou au choix de l'Architecte

Dimensions dalles :
- 600 x 600 mm
- Ou au choix de l'Architecte

Épaisseur :
- 20 mm

Réaction au feu :
- A1

Coefficient d'absorption (Alpha W) mini :
- 0,95 à 1000 Hz

Réflexion à la lumière :
- 86 %

Diffusion de la lumière :
- > 99 %

Isolant :
- 1 ou 2 couches croisées de laine de roche, dont une avec pare-vapeur, déroulée sur le faux-plafond - Épaisseur 80 mm

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Faux-plafond surplombant la zone d'entrée formant dégagement au droit de la salle d'examen
- Faux-plafond sous passerelle métallique existante
- Faux-plafond surplombant la salle d'attente VL et salle d'attente PL/Moto
- Faux-plafond surplombant le dégagement 2

4.3 **Faux-plafond acoustique démontable posé horizontalement avec isolation 80 mm - En pièce humide - (plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de roche)**

Prestation semblable à l'article précédent mais avec plaques et ossature différents

Référence :
- CLEANSPACE PURE de chez ROCKFON ou équivalent.
- Face visible : voile peint extra blanc (finition lisse et mate)
- Face arrière : contre voile

Bords:
- Type « A »

Ossature :
- E 24 de couleur blanche
- Ou au choix de l'Architecte

Dimensions dalles :
- 600 x 600 mm
- Ou au choix de l'Architecte

Épaisseur :
- 20 mm

Réaction au feu :
- A1

Coefficient d'absorption (Alpha W) mini :
- 0,95 à 1000 Hz

Réflexion à la lumière :
- 86 %

Diffusion de la lumière :
- > 99 %

Isolant :
- 1 ou 2 couches croisées de laine de roche, dont une avec pare-vapeur, déroulée sur le faux-plafond - Épaisseur 80 mm

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Faux-plafond surplombant les vestiaires
- Faux-plafond surplombant la nouvelle zone sanitaires

4.4 Joue de faux-plafonds double peaux avec isolation - Hauteur 50 cm

Joue en plaques de plâtre comprenant :

- Le traçage, l'implantation et la préparation des supports.
- La fourniture et la mise en œuvre d'une ossature métallique galvanisée type Stil® ou techniquement équivalente, comprenant rails, montants, suspentes, éclisses, raidisseurs, entretoises, renforts et toutes pièces accessoires nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage.
- La mise en place en partie basse d'un rail de largeur 70 mm assurant la rigidité et la finition de l'ouvrage.
- La réalisation d'une joue de faux-plafond en double peau, comprenant la pose de deux plaques de plâtre vissées sur l'ossature, avec habillage du rail inférieur.
- La fermeture des extrémités, retours, abouts et joues éventuelles par plaques de même nature.
- La mise en œuvre d'une isolation thermique et acoustique constituée d'une ou deux couches croisées de laine de roche, dont une revêtue d'un pare-vapeur, d'épaisseur 80 mm, maintenue contre la joue et parfaitement continue sur toute la hauteur.
- Le traitement soigné des raccordements avec les plafonds, cloisons, menuiseries, gaines techniques et ouvrages adjacents afin d'assurer la continuité des performances acoustiques et thermiques.
- L'exécution des joints entre plaques conformément aux prescriptions du fabricant, avec bandes papier, bandes armées aux angles saillants, enduits en plusieurs passes et ponçage permettant une finition prête à peindre.
- Les coupes, découpes, réservations, tablettages, parties cintrées éventuelles, incorporations, adaptations au droit des réseaux et interventions des autres corps d'état.
- Le nettoyage de l'ouvrage, l'évacuation des chutes et déchets ainsi que toutes sujétions nécessaires à une réalisation complète conformément aux plans et détails de la Maîtrise d'Œuvre

Référence :
- PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent

Plaque par parements :
- 1 PLACOPLATRE BA 13

et / ou
- GYPTONE ACTIV'AIR QUATTRO 41
- Ou au choix de l'Architecte

Isolant :
- 1 ou 2 couches croisées de laine de roche, dont une avec pare-vapeur, déroulée sur contre la joue - Épaisseur 80 mm

Unité de métré :
- Au mètre linéaire - ml

Localisation :

- Au droit du faux-plafond sous passerelle permettant la fermeture par continuité jusqu'au cloison du niveau 1

4.5 Joue de faux-plafonds double peaux avec isolation - Hauteur 80 cm

Prestation semblable à l'article précédent

Unité de métré :
- Au mètre linéaire - ml

Localisation :

- Au droit du faux-plafond de la salle d'attente PL/Moto vis-à-vis du mur rideau conservé
- Au droit du faux-plafond de la salle d'attente PL/Moto vis-à-vis du hall
- Reprise de soffite pour fermeture de plénum au droit des démolitions dans la salle d'examen

4.6 Adaptation des faux-plafonds existants au droit des nouvelles cloisons crées

La prestation comprend la reprise complète des faux-plafonds en dalles démontables au droit des cloisons démolies, afin d'assurer la continuité esthétique et technique des plafonds existants et comprend notamment :

- Dépose soignée partielle des éléments de faux-plafond existants au droit des futures cloisons, incluant :
 - Dalles de plafond existantes
 - Ossatures secondaire et primaire existantes
 - Suspentes et rails existants empiétant sur l'emprise de la future cloison
- Stockage des éléments déposés dans une zone protégée en vue de leur réutilisation après intervention.
- Ouverture du plafond sur l'emprise des cloisons à créer, permettant :
 - La mise en œuvre des cloisons jusqu'au support structurel,
 - Le passage et l'adaptation des réseaux éventuels en plafond.
- Mise à nu et vérification du support existant, avec conservation des éléments sains réutilisables.
- Après réalisation des cloisons, reprise du faux-plafond de part et d'autre des ouvrages créés,
- Fourniture et mise en œuvre d'une ossature métallique complémentaire similaire à l'existant,
- Raccordement aux ossatures conservées,
- Mise en place de suspentes réglables fixées au support structurel.
- Adaptation du calepinage du faux-plafond afin d'assurer une continuité visuelle et fonctionnelle avec l'existant, sans désaffleurement.
- Fourniture et pose de dalles démontables de caractéristiques équivalentes à l'existant (dimensions, teinte, aspect) en complément ou remplacement des éléments déposés.
- Réalisation de l'ensemble des découpes, ajustements et reprises nécessaires, notamment au droit des cloisons, des équipements techniques et des traversées de réseaux.
- Mise en œuvre de l'ensemble des pièces spéciales et profils de finition nécessaires à une parfaite jonction entre plafond et cloisons.
- Réglage et mise à niveau de l'ensemble afin de garantir une planéité conforme et une parfaite stabilité du plafond.
- La prestation comprend toutes sujétions de dépose, ouverture, adaptation, fourniture complémentaire, réglage et nettoyage, afin de restituer un faux-plafond homogène, continu et démontable, conforme à l'existant.

Dimensions de la reprise :

- 120 cm de largeur au droit de chaque cloison démolie - Soit 1 plaque démontable de part et d'autre

Unité de métré :

- A mètre linéaire - ml de cloison démolie

Localisation :

- Ensemble des faux-plafonds à ouvrir pour permettre le passage des nouvelles cloisons pour les besoins du projet de réagencement
- Suivant plan projet Architecte

4.7 Reprise des faux-plafonds existants au droit des démolitions de cloisons adjacentes

La prestation comprend la reprise complète des faux-plafonds en dalles démontables au droit des cloisons démolies, afin d'assurer la continuité esthétique et technique des plafonds existants et comprend notamment :

- Dépose soignée partielle des éléments de faux-plafond existants au droit des cloisons supprimées, incluant :
 - Dalles de plafond existantes
 - Ossatures secondaire et primaire existantes
 - Suspentes et rails existants associés à la cloison démolie.
- Stockage des éléments déposés dans une zone protégée en vue de leur réutilisation après intervention.
- Y compris complément de dalle, d'ossature et de suspente à neuf en fonction de l'état des éléments déposés
- Mise à nu et vérification du support existant, avec conservation des éléments sains réutilisables.
- Après démolition des cloisons, reprise du faux-plafond de part et d'autre des ouvrages supprimés
- Fourniture et mise en œuvre d'une ossature métallique complémentaire similaire aux existantes, compris raccord aux ossatures conservées, comprenant profils porteurs, entretoises et cornières de rive si nécessaire,
- Suspentes réglables fixées au support structurel (plancher ou dalle supérieure).
- Recréation du calepinage du faux-plafond afin d'assurer une continuité parfaite avec l'existant, sans désaffleurement ni rupture visuelle.
- Dalles de plafond démontables de caractéristiques équivalentes à l'existant (dimensions, teinte, aspect), en remplacement des zones déposées.
- Réalisation de l'ensemble des découpes, ajustements et reprises nécessaires, notamment au droit des équipements techniques (luminaires, grilles, détecteurs, etc.).
- Ensemble des pièces spéciale et profils de finition nécessaire à une parfaite continuité du support neuf comme existant
- Réglage et mise à niveau de l'ensemble pour garantir une planéité conforme et une parfaite stabilité du plafond.
- La prestation comprend toutes sujétions de dépose, adaptation, fourniture complémentaire, réglage et nettoyage, afin de restituer un faux-plafond homogène, continu et démontable, conforme à l'existant.

Dimensions de la reprise :

- 120 cm de largeur au droit de chaque cloison démolie - Soit 1 plaque démontable de part et d'autre

Unité de métré :

- A mètre linéaire - ml de cloison démolie

Localisation :

- Ensemble des faux-plafonds existants au droit des cloisons à démolir pour les besoins du projet de réagencement
- Suivant plan de démolition Architecte

5 PEINTURE SOLS ET PLAFONDS

5.1 Préparation des supports verticaux existants

Exécution de la préparation des anciens fonds, comprenant :

- La dépose et repose après intervention de l'ensemble des éléments en saillie
- Lessivage léger et soignée d'anciennes peintures.
- Ratissage à l'enduit sur l'ensemble des parois
- Rebouchage et ponçage pour réfection de peinture.
- Préparations des fonds, pochonnage, ratissage.
- Échafaudage si nécessaire.
- Mise en place de signalétique pour intervention en site occupé
- Protection des ouvrages adjacents et remise en état si dégradation
- Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre.

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Sur l'ensemble des murs refends non doublés d'une plaque de plâtre et nécessitant reprises des parois avant mise en peinture
- Sur l'ensemble des cloisons existantes conservées et nécessitant reprises des parois avant mise en peinture

5.2 Peinture acrylique en deux couches sur parois verticales - finition mate

Exécution de peinture acrylique en deux couches, comprenant :

- Échafaudage pour travaux en hauteur
- Exécution de joints acrylique au pourtour des cadres et huisseries
- Garnissage sur dessus de plinthes et tranche des faïences
- Égrenage et époussetage
- 1 couche d'impression
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de finition aspect mate
- Protection au sol par polyane
- Protection des ouvrages adjacents et remise en état si dégradation
- Tous détails de sujétions de mise en œuvre.
- Teintes au choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage, polychromie possible
- Finition : B

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des parois verticales neuves comme existantes, **sauf** pièces humides prévues ci-après

5.3 Peinture acrylique en deux couches sur parois verticales - finition satinée

Prestation semblable à l'article précédent mais avec finition satinée

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des parois verticales neuves comme existantes dans les pièces humides, sauf au droit des parois revêtue de faïence

5.4 **Peinture acrylique en deux couches sur parois horizontales - finition mate**

Exécution de peinture acrylique en deux couches, comprenant :

- Échafaudage pour travaux en hauteur
- Égrenage et époussetage
- 1 couche d'impression
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de finition aspect mate
- Protection au sol par polyane
- Protection des ouvrages adjacents et remise en état si dégradation
- Tous détails de sujétions de mise en œuvre.
- Teintes au choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage, polychromie possible
- Finition : B

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des faux-plafonds créés uniquement
- Y compris joues placo

5.5 **Mise en peinture D2 des parois extérieures après maçonneries et démolitions**

Peinture bénéficiant d'une garantie biennale couverte par une police d'assurance (Entreprise et fournisseur), comprenant :

- Le brochage d'éventuelles balèvres et le nettoyage par un brossage soigné y compris tout autre travaux préparatoires nécessaire à une parfaite réalisation
- Élimination des parties non-adhérentes dans une large périphérie
- Grattage et brossage préparatoire des partis farinantes, écaillées ou cloquées
- La protection des ouvrages non peints (Menuiseries, métallerie, bardage, etc.)
- La réalisation d'un traitement décontaminant, le cas échéant, en fonction du support
- Après 24h de traitement, rinçage à l'eau clair du support puis séchage avec travaux de peinture
- Une couche de régulateur de fond appliquée au rouleau ou au vaporisateur
- Une première couche diluée à l'eau appliquée au rouleau
- Une deuxième couche de finition appliquée au rouleau et croisée par rapport à la première
- La remise en état des lieux et toutes sujétions de mise en œuvre.
- Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, respect du permis de construire
- Respect des prescriptions du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre

Référence Produit :

- Couche de base STO PLEX W de chez STO ou techniquement équivalent.
- Couche intermédiaire STOCOLOR LOTUSAN de chez STO ou techniquement équivalent.
- Couche de finition STOCOLOR LOTUSAN de chez STO ou techniquement équivalent.

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des parois maçonnées, neuves comme existantes, à remettre en peinture après travaux de création de mur ou d'ouverture de mur.

5.6 Peinture acrylique pour menuiseries bois neuves et existantes - Finition B

La prestation comprendra :

- Brossage, ponçage et époussetage
- 1 couche d'impression
- Rebouchage, enduisage à l'enduit repassé
- Ponçage et époussetage entre chaque couche
- 2 couches de finition aspect satiné
- Teinte au choix de l'architecte, polychromie possible
- Finition : B

Référence :
- TEXWOOD PREMIUM de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Nouvelles plinthes en périphérie de l'ensemble des pièces avec nouveau sol souple
- Huisseries et vantaux de l'ensemble des nouvelles portes
- Nouvelle portes et huisseries du niveau 1 suite à complément de cloisonnement
- Panneaux bois acoustiques divers

6 CARRELAGE

6.1 Ragréage fibré à l'enduit de lissage y compris travaux préparatoires

Travaux préparatoires comprenant :

- Grattage, nettoyage et dépoussiérage de la chape existante
- Brochage des balèvres, ponçage et préparation du support
- Application d'un primaire adapté suivant indications du Fabricant
- Mise en œuvre d'un ragréage / mortier de nivellement permettant la pose d'un revêtement de sol PVC collé ou libre
- Mise en œuvre en passes successives si nécessaire selon épaisseur
- Intégration d'un treillis de renfort en cas de fortes épaisseurs ou supports hétérogènes
- Reconstitution du support avec mise à niveau et continuité parfaite avec les existants
- Finition talochée ou lissée compatible avec la pose de sols minces
- Application d'un enduit de lissage fibré type P3
- Respect des temps de séchage et des préconisations du fabricant
- Protection des ouvrages adjacents et remise en état en cas de dégradation
- Nettoyage final et évacuation des déchets
- Toutes sujétions de mise en œuvre pour garantir un support plan, sain et conforme

Référence :
- De chez ARDEX, en fonction du support, ou techniquement équivalent.
- Utilisation d'un produit type ARDEX K 36 ou ARDEX A 46 ou équivalent
- Dosage au m² suivant nécessité

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des pièces avec nouveau sol carrelage ci-après

6.2 **Carrelage grès cérame antidérapant de 30 x 30 cm (pose collée) - R11**

Fourniture et pose de revêtement de sol collé sur ragréage préalable prescrit ci-avant avec carrelage grès émaillé ou cérame comprenant :

- La réception du support ainsi que sa reprise si nécessaire et par tous moyen, du ragréage ci-avant
- Pose droite collée par double encollage avec colle spéciale bénéficiant d'un agrément du CSTB, respect des prescriptions du fabricant et avis techniques,
- Respect du plan de calepinage
- Jointoiement périphérique par produit plastique imperméable sous les plinthes
- Joint de fractionnement par produit plastique, suivant prescriptions du DTU
- Jointoiement au coulis de ciment soigneusement nettoyé (impératif : aucune variation de couleur de joint dans un même local ne sera acceptée).
- Couleur des joints au choix du maitre d'ouvrage
- Ensemble des accessoires et pièces diverses permettant la parfaite finition : cornières métallique en cas de changement de sol, cornières sur joints de dilatation le cas échéant
- Nettoyage du support et ragréage, façons de joints
- Toutes coupes, découpes, entailles, habillages, réglage des pentes, tous appareillages, raccordements divers, dépoussiérage, nettoyage, protection, ...
- Protections nécessaires et enlèvement des protections à la réception
- Respects des avis techniques, prescriptions du fabricant
- Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre,

Référence :
- Carrelage "Structuré Antidérapant" de chez NOVOCERAM (avec bords rectifiés) ou équivalent
- Au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant

Classement :
- U4 P4 E3 C2

Résistance à la glissance :
- R11

Réserve de sol :
- 2 cm

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

NOTA

- L'entreprise devra se rendre sur place afin de fournir et poser une teinte cohérente avec l'existant

Localisation :

- Dans les douches et vestiaires femmes et hommes
- Dans les nouveau sanitaires

6.3 **Plinthes droites rectifiées grès cérame de 30 x 7,2 cm ht**

La prestation comprend :

- Le brochage préalable des balèvres éventuelles
- Nettoyage et dépoussiérage du support
- Protection des ouvrages adjacents
- La fourniture et pose de plinthes en carrelage
- La pose au ciment colle agréé par le CSTB suivant prescriptions du fabricant
- Découpe des relevés des isolants sous chapes si nécessaire
- Coupes d'onglet des angles saillants
- Coupes entailles, jointoiement
- Le traitement des joints et le garnissage sur le dessus

- Joints de plinthe alignés avec les joints de carrelage
- Couleur des joints au choix du maitre d'ouvrage, de même teinte que les joints de carrelage
- L'exécution d'un joint silicone incolore entre la plinthe et le revêtement de sol
- Les plus-values pour pose arrondies, pour pose en crémaillères
- La réalisation de dés en béton au droit des tuyauteries, nourrices et canalisations comprenant coffrage, béton, vibrage, lissage soigné sur le dessus. Habillage de l'ensemble par plinthes
- Les sujétions de coupes, découpes, chutes et raccordements divers
- Le nettoyage avant réception
- Respect des préconisations du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :
- Plinthes assorties au carrelage

Unité de métré :
- Au mètre linéaire – ml

Localisation :

- Dans les douches et vestiaires femmes et hommes
- Dans les nouveau sanitaires

6.4 Natte d'étanchéité sous carrelage et faïence

La prestation comprend :

- Le dégraissage, le nettoyage soigné des sols et l'élimination de toutes les aspérités
- L'application d'un mortier colle venant s'ancrer mécaniquement dans le non-tissé, préconisé par le fabricant
- La pose à la spatule de la natte non-tissé avec recouvrement des lés de 5 cm minimum, préalablement découpés
- La mise en place sur les parties angulaires d'une natte marouflée dans une couche de colle
- Le traitement des points singuliers (angles sortant ou rentrants, tuyaux, passages de canalisations,)
- Les relevés périphériques sur une hauteur de 15 cm, le raccordement au siphon de sol ainsi que le traitement de la totalité des traversées
- La protection du sol avant pose du carrelage
- L'emploi des produits préconisés pour les joints entre carreaux et périphériques
- Le respect des prescriptions du Fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :
- Système SCHÜLTER KERDI ou équivalent avec :
 - SCHÜLTER KERDI COLL pour la colle de la natte
 - SCHÜLTER KERDI pour la natte non-tissé
 - SCHÜLTER KERDI-KERECK pour les angles préformés

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Sous revêtement (carrelage et faïence) des douches femmes et hommes

6.5 Siphon de sol inox avec natte d'étanchéité de dimension 15 x 15 cm

Fourniture et pose dans dalle de siphon en inox avec natte d'étanchéité de dimension 15 x 15 cm avec réglage en hauteur pour raccordement au niveau fini, coude de raccordement ou regard de branchement et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :
- NICOLL ou équivalent

Unité de métré :
- A l'unité - U

Localisation :

- Siphon des douches femmes et hommes

7 FAIENCE

7.1 Traitement étanche de type SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage) des parois recevant une faïence

Traitement étanche des parois recevant une faïence, comprenant :

- Préparation du support (nettoyage, dépoussiérage)
- Application d'un primaire
- Application de 2 couches croisées du système de protection à l'eau sous carrelage
- Mise en place de bande de pontage aux angles et tous accessoires spéciaux (pieds de cloison, angles, passage de tuyauterie, paillasse, ...)
- Respect des préconisations du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre
- Le produit mis en œuvre sera sous avis technique validé par le bureau de contrôle

Référence :
- CARROSEC 2 de chez CEGECOL ou techniquement équivalent

Unité de métré :
- Au mètre carré – m2

Localisation :

- Sous faïence des douches femmes et hommes

7.2 Faïence couleur de dimensions 30 x 60 cm

Revêtement mural en faïence comprenant :

- Si nécessaire et dans le cas de douche surélevé; réalisation de socle en béton avec interposition d'un feutre bitumé avec relevé périphérique pour former complément d'étanchéité. Habillage de toutes les faces vues et toutes sujétions de mise en œuvre
- Nettoyage et dépoussiérage du support
- Pose de la faïence à la colle spéciale recommandée par le fabricant, ayant reçu un Avis Techniques du C.S.T.B,
- Le cas échéant : Fourniture et pose d'un listel ou carreau décor (pose sous le dernier rang de faïence du haut)
- Calepinage, coupes, découpes, entailles, carreaux de rives à bords arrondis,
- Jointement étanche à la barbotine de ciment blanc et garnissage des champs
- Garnissage en périphérie, joints souples, étanches et incolores au pourtour des appareils sanitaires,
- Toutes sujétions de fixation et mise en place de cornière aluminium au droit des coupes, angles saillants, arrêt latéral et chants visibles.
- Joint souple, étanche et incolore en partie haute du revêtement et entre le sol ou la plinthe et le revêtement mural
- Nettoyage après coup.
- Respect des préconisations du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre

Référence :
- De chez NOVOCERAM ou équivalent
- Au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant

Caractéristiques :
- Teinte : aux choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, Polychromie possible
- Couleur des joints des revêtements muraux au choix du Maître d'œuvre

Unité de métré :

- Au mètre carré – m2

Localisation :

- Dans les douches femmes et hommes – Toute hauteur
- Dans les vestiaires femmes et hommes – Hauteur 120 cm
- Au droit du meuble kitchenette – Hauteur 60 cm

8 SOLS SOUPLES EN RECOUVREMENT

8.1 Ragréage fibré à l'enduit de lissage y compris travaux préparatoires

Travaux préparatoires comprenant :

- Grattage, nettoyage et dépoussiérage de la chape existante
- Brochage des balèvres, ponçage et préparation du support
- Application d'un primaire adapté suivant indications du Fabricant
- Mise en œuvre d'un ragréage / mortier de nivellement permettant la pose d'un revêtement de sol PVC collé ou libre
- Mise en œuvre en passes successives si nécessaire selon épaisseur
- Intégration d'un treillis de renfort en cas de fortes épaisseurs ou supports hétérogènes
- Reconstitution du support avec mise à niveau et continuité parfaite avec les existants
- Finition talochée ou lissée compatible avec la pose de sols minces
- Application d'un enduit de lissage fibré type P3
- Respect des temps de séchage et des préconisations du fabricant
- Protection des ouvrages adjacents et remise en état en cas de dégradation
- Nettoyage final et évacuation des déchets
- Toutes sujétions de mise en œuvre pour garantir un support plan, sain et conforme

Localisation :

- Dans la salle d'examen, une résine de sol est existante, cette dernière devra être traitée en amont par une préparation soignée du support afin d'effectuer un ragréage dans les bonnes conditions de mise en oeuvre

Référence :

- De chez ARDEX, en fonction du support, ou techniquement équivalent.
- Utilisation d'un produit type ARDEX K 36 ou ARDEX A 46 ou équivalent
- Dosage au m² suivant nécessité

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2

Localisation :

- Ensemble des pièces avec nouveau sol souple ci-après

8.2 Revêtement de sol PVC acoustique en lès - Pose collée

La prestation comprendra :

- Réception des supports conformément aux prescriptions, avec vérification de la planéité, de la propreté et de la cohésion
- Reprise des supports si nécessaire, incluant la mise en œuvre du ragréage décrit ci-avant, afin d'obtenir un support conforme à la pose du revêtement
- Fourniture et pose d'un revêtement PVC acoustique en lés, pose par collage en plein avec une colle agréée
- Revêtement PVC multicouche composé d'une couche d'usure pressée de forte épaisseur, d'un film décoratif, d'un intercalaire calandré renforcé par une double armature grille de verre et d'une sous-couche compacte en mousse THD. l'ensemble bénéficiant d'un traitement de surface polyuréthane doublement réticulé

- Marouflage soigné et respect strict des prescriptions du fabricant,
- Réalisation des joints entre lés par soudure à chaud, garantissant la continuité et l'étanchéité du revêtement
- Réalisation de l'ensemble des coupes, découpes, ajustements et raccords, notamment au droit des angles, équipements sanitaires, huisseries et points singuliers
- Mise en œuvre de cornières aluminium au droit des équipements divers, des arrêt de sol et ensemble des points singuliers lé nécessitant
- Fourniture et pose de l'ensemble des barres de seuil en profil métallique finition aluminium, avec coupes et ajustements, fixation invisible par clips ou vissage avec obturation des fixations
- Traitement des raccords entre revêtements sans différence de niveau
- Évacuation des déchets, nettoyage et remise en état des zones après intervention
- La prestation comprend toutes sujétions nécessaires à une mise en œuvre conforme, durable et esthétique.

Référence :
- TARALAY PREMIUM ACOUSTIC 43 de chez GERFLOR ou équivalent
- Teintes suivant indications de l'Architecte dans la gamme du Fabricant
- Attention : Il est possible d'avoir des coloris différents suivant les pièces.

Caractéristiques :
- Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Classement : U4 P3 E2 C2 au minimum
- Réaction au feu : Cfl-s1
- Glissance : R10
- Poinçonnement statique rémanent : ≤ 0.20 mm
- Épaisseur couche d'usure : 1,00 mm
- Épaisseur total revêtement : 3,00 mm
- Groupe d'abrasion : T
- Isolation acoustique aux bruits d'impact : ΔLw ≥ 16 dB
- Sonorité à la marche : < 65 dB

Unité de métré :
- Au mètre carré - m2.

Localisation :

- Dans la salle d'examen et dégagement de l'entrée adjacent
- Dans les salles d'attente VL et PL/Moto
- Dans le dégagement 2

8.3 Revêtement de sol moquette en dalles - Pose collée

La prestation comprendra :

- Réception des supports conformément aux prescriptions, avec vérification de la planéité, de la propreté, de la cohésion et de l'humidité du support.
- Reprise des supports si nécessaire, incluant la mise en œuvre du ragréage décrit ci-avant, afin d'obtenir un support parfaitement adapté à la pose du revêtement.
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple type moquette en dalles, pose par collage en plein ou poissant selon préconisations du fabricant.
- Revêtement multicouche comprenant une couche d'usure, un film décoratif et une structure renforcée assurant stabilité dimensionnelle et résistance au trafic, avec traitement de surface type ProtecShield™ ou équivalent.
- Mise en œuvre avec respect du calepinage défini par la maîtrise d'œuvre (pose droite, en damier ou aléatoire selon zones).
- Marouflage soigné et respect strict des prescriptions du fabricant.
- Réalisation de l'ensemble des coupes, découpes, ajustements et raccords, notamment au droit des angles, équipements, huisseries et points singuliers.
- Mise en œuvre de profils d'arrêt adaptés au droit des changements de revêtements, seuils et zones techniques.
- Fourniture et pose de l'ensemble des barres de seuil en profil métallique finition aluminium, avec coupes et ajustements, fixation invisible ou vissée avec obturation.

- Traitement des raccords entre revêtements sans différence de niveau.
- Remplacement des dalles défectueuses avant réception.
- Évacuation des déchets, nettoyage et remise en état des zones après intervention.
- La prestation comprend toutes sujétions nécessaires à une mise en œuvre conforme, durable et esthétique.

Référence :

- CREATION SAGA² de chez GERFLOR ou équivalent
- Teintes suivant indications de l'Architecte dans la gamme du Fabricant
- Attention : Il est possible d'avoir des coloris différents suivant les pièces.

Caractéristiques :

- Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Classement : U3 P3 E1 C0 au minimum
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Glissance : R10
- Poinçonnement statique rémanent : ≤ 0.18 mm
- Épaisseur couche d'usure : 0,70 mm
- Épaisseur total revêtement : 4,60 mm
- Groupe d'abrasion : T
- Isolation acoustique aux bruits d'impact : ΔLw ≥ 15 dB
- Sonorité à la marche : < 65 dB

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2.

Localisation :

- Salle de réunion au niveau 1 uniquement

9 TRAVAUX DIVERS

9.1 Signalétique du bâtiment extérieure et intérieure

La prestation comprend :

- Vérification préalable des supports (planéité, résistance, nature des parois) avant toute pose
- Relevé sur site et implantation conforme aux plans validés (hauteurs, alignements, visibilité)
- Respect strict de la charte graphique du maître d'ouvrage (typographies, couleurs, dimensions)
- Fabrication des supports avec matériaux adaptés : aluminium, PVC, dibond, vinyle, plexiglas ou équivalent
- Traitement spécifique des éléments extérieurs : résistance aux UV, intempéries, corrosion et vandalisme
- Respect des contrastes et dimensions réglementaires pour accessibilité PMR
- Pose à hauteur réglementaire des éléments directionnels et de sécurité
- Mise en œuvre de fixations adaptées au support (chevilles, visserie inox, adhésif technique, entretoises)
- Réalisation des scellements et ancrages pour totems ou éléments autoportants
- Application soignée des adhésifs (absence de bulles, alignement, propreté des supports)
- Vérification de la parfaite horizontalité, verticalité et alignement des éléments posés
- Mise en place de la signalétique de sécurité conforme aux normes en vigueur (évacuation, incendie, ERP)
- Coordination avec les autres corps d'état pour éviter tout conflit d'implantation (réseaux, menuiseries, équipements)
- Protection des ouvrages pendant les travaux et jusqu'à la réception
- Nettoyage des supports et des éléments après pose
- Remise des éléments parfaitement propres, sans défaut visuel
- Vérification finale de la lisibilité, de la cohérence globale et du bon positionnement de l'ensemble
- Fourniture des plans de recollement et fiches techniques en fin de chantier

Unité de métré :

- Au forfait - Ft
- Suivant plans de signalétique de l'Architecte et dans le respect de la Charte Signalétique de la DDT en vigueur

Localisation :

- Suivant plan de signalétique Architecte

9.2 Peinture murale au pochoir

La prestation comprend :

- Le repérage et l'implantation des marquages conformément aux plans de signalétique et aux indications de la Maîtrise d'Œuvre.
- La préparation des supports, comprenant le nettoyage, le dépoussiérage et les reprises ponctuelles nécessaires à l'obtention d'un support sain, sec et propre.
- La fourniture et la réalisation des pochoirs adaptés aux dimensions et graphismes définis au projet.
- L'application d'une peinture de signalétique à haute résistance, en une ou plusieurs couches selon le pouvoir couvrant, permettant l'obtention d'un marquage net, homogène et durable.
- La réalisation des inscriptions, numéros, pictogrammes, flèches directionnelles ou tout autre élément graphique prévu au projet.
- Le respect des dimensions, polices de caractères, teintes et emplacements validés par la Maîtrise d'Œuvre.
- La protection des ouvrages adjacents pendant les travaux ainsi que le retrait des protections après intervention.
- Le nettoyage des lieux, l'évacuation des déchets et toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

Caractéristiques :

- Peinture acrylique spéciale intérieur ou extérieur, suivant localisation et selon le support et les contraintes d'exploitation.
- Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme RAL.
- Marquage présentant des contours parfaitement nets, sans bavure ni reprise visible.
- Résistance aux produits d'entretien courants et à l'abrasion adaptée à l'usage des locaux.

Unité de métré :

- Au mètre carré - m2.

Localisation :

- Suivant plans de signalétique de l'Architecte

9.3 Lettrage mural au pochoir

Prestation semblable à l'article précédent

Unité de métré :

- A l'unité - U. Quelque soient les dimensions de la lettre

Localisation :

- Suivant plans de signalétique de l'Architecte

9.4 Fléchage mural au pochoir

Prestation semblable à l'article précédent

Unité de métré :

- A l'unité - U. Quelque soient les dimensions de la flèche

Localisation :

- Suivant plans de signalétique de l'Architecte

9.5 **Seuil aluminium pour changement de sol**

La prestation comprend :

- Fourniture et pose de seuil en aluminium
- Fixation par chevilles et vis invisibles
- Y compris coupes, découpes, pertes, ...
- Respect des préconisations du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Référence :
- DINAC en aluminium naturel ou équivalent.

Unité de métré :
- Au mètre linéaire - ml

Localisation :

- Pour changements de sols entre nouveau revêtement et revêtement existant conservé
- Pour changements de sols entre nouveau sol souple et nouveau carrelage

9.6 **Seuil aluminium façon pente PMR pour ressaut**

Prestation semblable à l'article précédent

Référence :
- DINAC spécial PMR en pente en aluminium naturel ou équivalent.

Unité de métré :
- Au mètre linéaire - ml

Localisation :

- Pour changements de sols avec différence de niveau < 2 cm entre nouveau revêtement et revêtement existant conservé

9.7 **Pose des huisseries cloison 98 mm**

La prestation comprend :

- La fourniture et distribution des huisseries par l'entreprise titulaire du lot menuiseries intérieures bois
- L'incorporation de tasseaux pour la fixation des huisseries par vissage
- La pose des huisseries avec des pattes de pied d'huisserie et des étriers
- La mise en place de rail bois verticaux de la hauteur du cadre, chevillé et vissé contre le mur dans le cas de pose contre un mur
- Le respect des prescriptions du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre

Unité de métré :
- A l'unité - U

Localisation :

- Totalité des huisseries fournies par le menuisier

9.8 **Descente et passage de fils dans cloisons et doublages**

La prestation comprend :

- Les descentes, dans cloisons et doublages, des fils laissés en attente par le lot ELECTRICITE
- Les percements à la scie cloche et les sorties de fils suivant plan fourni par le lot ELECTRICITE
- Le respect des prescriptions du fabricant et toutes sujétions de mise en œuvre.

Unité de métré :

- Au forfait - Ft

Localisation :

- Totalité des prises et interrupteurs incorporés dans l'ensemble des nouvelles cloisons en plaques de plâtre